



Maison des Jeunes et de la Culture de Presles
19 rue Adalbert Baut
95590 Presles
Contact : president@mjcpresles.fr

Saison 2025 - 2026

Comment s'inscrire à l'atelier Vidéo

Vous trouverez ci-joint :

- Une fiche « Adhésion » ;
- Une fiche « Droit à l'image » ;
- Une fiche de cotisation.

Vous aurez à remplir, dater et signer les fiches d'inscription, ainsi que les deux fiches « Adhésion » et « Droit à l'image ».

Ces fiches devront remises à Michel Gatignol ou être adressées à la MJC de Presles à l'adresse ci-après. Elles seront accompagnées de deux chèques :

- **Un chèque de 22€** d'adhésion annuelle à la MJC à l'ordre de " **MJC de Presles** "
- **Un chèque de 80€** à l'ordre de " **MJC de Presles Atelier Vidéo**".

Adresse pour l'inscription :

MJC de Presles - Inscriptions
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles

Merci pour la confiance que vous nous accordez. Nous vous rappelons que la MJC de Presles est une association administrée par des bénévoles et que tout adhérent ou parent d'enfant adhérent peut demander à siéger au Conseil d'administration. N'hésitez pas à nous contacter à cet effet.

Nous vous souhaitons une bonne saison 2024-2025.

Bien cordialement,



Maison des Jeunes et de la culture de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
www.mjcpresles.fr

SAISON 2025-2026

Adulte

Fiche de cotisation

Atelier : Vidéo

Salle Jeanne d'Arc

Le mercredi de 18h à 20h et les 1er et 3ème vendredi de chaque mois de 15h à 17h.

Tarif : 80€

Cette fiche de cotisation doit être accompagnée de ces deux fiches : adhésion et droit à l'image.

Mr/Mme/Mlle/ Nom : Prénom
.....

Je règle (cocher d'une croix votre choix)

Par chèque		En chèque vacances (Participation aux frais 5€ à ajouter)	
------------	--	---	--

Montant	80€	Adhésion annuelle à régler une seule fois	22€
L'adhésion 12€ est à régler à l'inscription, 1 seule fois pour la saison, en complément de la cotisation. Si vous l'avez déjà réglée avec la cotisation d'un autre atelier vous n'avez pas à la payer une seconde fois			

Adhésion : faire un chèque 22€ à l'ordre de **MJC de Presles (+ 5€ si chèque vacances)**

Cotisation : faire un chèque 80€ à l'ordre de **MJC Atelier Vidéo**

Nom et prénom de l'émetteur des chèques :

.....

Toute année commencée est due en entier. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit ou de départ en cours d'année, l'adhésion et la cotisation restent la propriété de la MJC de Presles. Les ouvertures d'ateliers sont calquées sur le calendrier scolaire.

Date et signature, **précédé de la mention « Lu et approuvé »** :

Date Signature.....